

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chaumaine : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilleley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

**Étaient absents :** Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilleley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

**Secrétaire de séance :** M. Yves MAURICE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

**Mandataires :** M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004553

Rapport n°2.1 - Rapport 2017 des administrateurs de la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne Franche-Comté (SPL MBFC)

# Rapport 2017 des administrateurs de la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne Franche-Comté (SPL MBFC)

**Rapporteur** : Michel LOYAT, Vice-Président

**Commission** : Mobilités

## Inscription budgétaire

*Sans incidence budgétaire*

### Résumé :

Les élus représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté sont tenus, en respect des dispositions réglementaires, de présenter un rapport annuel devant le conseil communautaire.

Au 31 décembre 2017, la CAGB détient 5,566 % du capital de la SPL MBFC, qui exploite deux lots du service de transport public de voyageurs périurbains du réseau Ginko.

Née du regroupement de plusieurs entités en 2017, la SPL MBFC a arrêté ses premiers états financiers au 31 décembre 2017.

## I. Contexte

L'article L.1524-5 (14<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés Publiques Locales.

La Région Bourgogne Franche Comté, devenue Autorité Organisatrice de transport non urbain au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, a souhaité élargir l'objet et l'activité de la SPL existante (Sud Bourgogne Transport Mobilité) à l'échelon régional. Elle a également regroupé, au sein de cette SPL élargie, les régies départementales du Doubs et du Jura, au 1<sup>er</sup> septembre 2017. La RDTD était prestataire pour la CAGB, sur des lots de transports interurbains.

La SPL fonctionnant sur le principe du « in house », c'est-à-dire exclusivement pour le compte de ses actionnaires, la CAGB a acquis des parts de la SPL pour garder la possibilité de poursuivre avec elle des activités.

L'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL MBFC est M.LOYAT.

Le Président de MBFC est M.NEUGNOT, Conseiller Régional.

Une fiche signalétique et une synthèse des comptes annuels 2017 sont jointes en annexe.

## II. Synthèse de l'activité

### A/ Activité opérationnelle

La SPL MBFC a pour principal objet tous services de transport publics urbains et non urbains des usagers, de transport scolaires, de transports accessoires de type loisirs scolaires et touristiques, et toute activité complémentaire aux services de transport.

L'activité est issue du rapprochement des entités Sud Bourgogne Transport Mobilité, Régie des Transports du Doubs, et Régie des Transports du Jura.

La SPL MBFC est implantée sur 10 sites d'exploitations et 1 site commercial répartis sur les départements du Doubs, du Jura et de la Saône et Loire. Elle exploite un parc de 250 véhicules de transport en commun.

La SPL intervient sur le réseau régional (la Région lui a confié environ 8% de ses services sur les territoires Doubs, Jura et Saône et Loire), exploite des lots du réseau interurbain du Grand Besançon, et le réseau urbain des villes de Saint Claude et Morez.

## B/ Moyens humains

La SPL MBFC compte 290 salariés, dont 268 à l'exploitation (250 conducteurs). Cela représente 198,5 ETP.

L'ancienneté moyenne est de 8 ans.

## C/ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la SPL MBFC s'établit à 3 568 K€, mais il n'est pas représentatif en 2017 qui est une année incomplète d'activité. Le chiffre d'affaires est complété de subventions (compensations tarifaires) pour un volume de 1 668 K€.

Il n'y a pas de comparaison possible avec 2016 puisque la SPL MBFC est opérationnelle en tant que telle depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le suivi de l'activité indique une continuité d'exploitation en 2017 (poursuite des contrats en cours).

## **III. Vie de la société**

### A/ L'actionariat – les statuts

La Région Bourgogne Franche-Comté, Dijon Métropole et la CA du Grand Besançon sont les premiers et principaux actionnaires de la SPL MBFC

Le conseil communautaire de la CAGB a délibéré le 30 mars 2017 pour entrer au capital de la SPL.

A l'automne, il a été délibéré une ouverture de l'actionariat par vente d'actions de la Région aux EPCI Suivants : CA Nevers, CA Mâconnais Beaujolais, CA Creusot Montceau, CC Grand Autunois Morvan, et à la commune de Saint Claude.

Au 31/12/2017, MBFC compte donc 8 actionnaires. Ses statuts ont été mis à jour par l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2017.

### B/ Les filiales

MBFC ne détient aucune filiale.

### C/ Instances décisionnaires

Outre pour la constitution de la SPL, le conseil d'administration s'est réuni trois fois depuis août 2017, et l'assemblée générale extraordinaire une fois pour faire évoluer les statuts.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas de jetons de présence.

### D/ Dividendes mis en paiement

Aucun dividende n'a été mis en paiement.

## **IV. Situation financière**

La situation financière 2017 ne correspond pas à une année d'activité normale puisque les régies départementales du Doubs et du Jura ont été intégrées au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Il n'y a par ailleurs pas de comparaison possible avec 2016 (SPL Sud Bourgogne Transport Mobilité seule).

Par délibération du 29 juin 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté a mis à disposition de la SPL les biens meubles et immeubles issus des Départements du Doubs et du Jura pour lui permettre de poursuivre l'exécution de ses missions de service public de transport.

Cette mise à disposition a lieu à titre gratuit, mais elle est valorisée dans le contrat de service public Région-SPL comme une compensation liée aux obligations de service public.

Par ailleurs, par délibération du 30 juin 2017, dans le contexte des opérations de regroupement des entités au sein de la SPL et pour lui garantir des moyens financiers de fonctionnement, la Région BFC a accordé une avance en compte courant de trésorerie à la SPL MBFC d'un montant de 3 250 K€.

#### A/ Etats financiers

Une synthèse des états financiers 2017 est jointe en annexe.

Le total du bilan s'élève à 8 902 K€.

Le résultat net 2017 est un bénéfice de 370 516,80 €.

La situation financière de la SPL MBFC est saine et les ratios financiers sont satisfaisants.

Les commissaires aux comptes certifient sans réserve les états financiers 2017 de la SPL MBFC, en faisant toutefois une remarque sur les conditions de démarrage de l'activité au 1<sup>er</sup> septembre 2017 avec le contrat de service public confié par la Région et l'intégration des régies départementales.

#### B/ Bilan

Les délibérations du Conseil Régional évoquées ci-dessus se traduisent dans le bilan 2017 par un volume limité d'actifs (les biens sont propriété de la Région BFC), et par une dette au passif correspondant à l'avance en compte courant accordée par la Région BFC.

La structure n'a pas souscrit d'emprunt.

Le poste des clients est significatif à l'actif (5 168 K€) : il est constitué des créances sur les collectivités pour lesquelles la SPL intervient.

Le niveau de trésorerie est satisfaisant.

#### C/ Résultat

Le total des produits s'élève à 6 163 K€, le total des charges à 5 792 K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 371 K€.

Les produits d'exploitation sont issus de la facturation des prestations (3 568 K€) et des compensations tarifaires issues des contrats de service public (1 668 K€).

Les principaux postes de charges sont : la masse salariale (3 705 K€, soit 64% du total), les frais de carburant (730 K€), de sous-traitance (294 K€), d'entretien et pièces de rechange (266 K€).

#### D/ Contrôles mis en œuvre en 2017

En tant qu'actionnaire, la CAGB met en place un suivi régulier de la société.

En respect de dispositions réglementaires, la SPL doit justifier auprès de la DREAL d'une capacité financière suffisante afin d'obtenir des copies conformes de licence communautaire.

#### V. Liens avec la CAGB

Les principaux flux financiers entre la SPL MBFC et la CAGB – hormis les opérations sur le capital – résultent de la facturation par la SPL à la CAGB des prestations dans le cadre du marché de service de transport public de voyageurs périurbains.

Depuis son entrée en phase opérationnelle le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la SPL a facturé 896 K€ TTC à la CAGB.

Le conseil communautaire du 18 décembre 2017 s'est prononcé en faveur de l'attribution à la SPL MBFC du contrat d'exploitation de services de transport public de voyageurs périurbains du réseau Ginko sur les secteurs Nord et Est pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2024.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par l'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté au titre de l'année 2017.**

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :



Reçu le 21 DEC. 2018

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

**SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**Fiche signalétique 31/12/2017**

**Dénomination sociale :** SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

**Secteur d'activité :** transport

**Date de création :** Septembre 2017 (fusion)

**Siège social :** 1 rue P. Vernier – 25 200 THISE

**Forme juridique :** SPL - société publique locale

**Objet social (extrait des statuts) :**

- Tous services de transports publics urbains et non urbains des usagers régulier ou à la demande
- Tous services de transports scolaires ainsi que toutes activités de transports accessoires
- La mobilité dans tous ses aspects (et ce compris centrale de mobilité régionale, distribution de titres de transport, gestion de la relation clientèle)

**Capital social :** 557 000 €

Le capital est divisé en 55 700 actions d'une valeur unitaire de 10 €.

**Actionnaires et administrateurs :**

La société est composée de 8 actionnaires.

Au 31/12/2017, le conseil d'administration est composé de 18 administrateurs.

**Répartition du capital social et des sièges détenus au conseil d'administration :**

La CAGB est actionnaire à 5.566 % et dispose d'un siège au conseil d'administration.

<b>Actionnaires</b>	<b>Part détenue dans le capital</b>	<b>Valeur en capital</b>	<b>Nombre de sièges au Conseil d'Adm°</b>
Région BFC	64.990 %	362 000 €	12
CU Grand Dijon	16.697 %	93 000 €	3
CA Grand Besançon	5.566 %	31 000 €	1
CA Nevers	5.566 %	31 000 €	1
CA Mâconnais Beaujolais	1.795 %	10 000 €	Assemblée
CA Creusot Montceau	1.795 %	10 000 €	Spéciale
CC Grand Autunois Morvan	1.795 %	10 000 €	= 1
Commune St Claude	1.795 %	10 000 €	
<b>total</b>	<b>100%</b>	<b>557 000 €</b>	<b>18</b>

**Elus représentant la CAGB :** M.LOYAT

**Président au 31/12/2017 :** M.NEUGNOT – Conseiller Régional

**DG au 31/12/2017 :** M.GATHELLIER

**Nombre de salariés au 31/12/2017 :** 290

**Commissaire aux comptes :** AUDITIS - Mâcon

**Expert-comptable :** Compta Connect

**Participation de la SPL dans des sociétés commerciales au 31/12/2017 :** Néant

**SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE**  
**Bilan et compte de résultat simplifié 31-12-2017**

Nota bene : fusion au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

<b>ACTIF - unité K€</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>PASSIF - unité K€</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>Capitaux propres</b>	
Immobilisations incorporelles	28	Capital social	557
Immobilisations corporelles	190	Réserves & report à nouveau	80
Immobilisations financières	635	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>371</b>
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>852</b>	Subventions (nettes)	
<b>Actif Circulant</b>		<b>Total fonds propres</b>	<b>1 007</b>
Stocks et en-cours	184	<b>Total provisions</b>	
Clients et comptes rattachés	5 168	<b>Dettes</b>	
Autres créances d'exploitation	602	Dettes financières	3 250
<b>Total Actif Circulant</b>	<b>5 953</b>	Fournisseurs	741
Disponibilités	2 096	Dettes fiscales et sociales	2 111
<b>TOTAL Liquidités</b>	<b>2 096</b>	Autres dettes	1 793
<b>TOTAL Actif net</b>	<b>8 902</b>	<b>Total des dettes</b>	<b>7 895</b>
		<b>TOTAL Passif</b>	<b>8 902</b>

<b>RESULTAT - unité K€</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	
chiffre d'affaires	3 569
autres produits	1 668
transferts de charges/reprise provision	922
<b>total produits d'exploitation</b>	<b>6 158</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	
achats et charges externes	1 859
charges de personnel & impôts	3 740
dot° amort et prov°	69
autres charges	2
<b>total charges d'exploitation</b>	<b>5 671</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>488</b>
produits financiers	1
charges financières	0
<b>Résultat financier</b>	<b>1</b>
produits exceptionnels	3
charges exceptionnelles	3
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(0)</b>
IS et part° salariés	118
<b>RESULTAT NET</b>	<b>371</b>